

AUTOMOBILE PERFORMANCE JUIN 2015

- Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Le produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant
- Éligibilité: Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation



- (1) En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.
- (2) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



Adequity₽

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé sur 1 à 10 ans à l'action Renault (ci-après l'Action). Le remboursement du produit « Automobile Performance Juin 2015 » est conditionné à l'évolution de l'Action Renault SA dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par cette valeur). En cas de forte baisse de l'Action Renault à l'échéance du produit au-delà de 40%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action Renault. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Action Renault jusqu'à -40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action Renault (Taux de Rendement Annuel maximum de 7,98%).

- Une remboursement du capital initial à l'échéance si l'Action Renault n'a pas enregistré de baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial. Un risque de perte en capital au-delà à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Action.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9, si la performance de l'Action depuis le lancement est positive ou nulle.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 8,25% par année écoulée à l'échéance si l'Action a enregistré une performance positive ou nulle par rapport à son niveau initial (soit un Taux de Rendement Annuel de 6,18%).

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Automobile Performance Juin 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et le taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30/06/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 09/07/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 30/06/2015 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance Automobile Performance Juin 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Automobile Performance Juin 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES

- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'Action est positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 8,25% par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 82,5% (correspondant à un Taux de Rendement Annuel de 6,18%⁽¹⁾).
- Un remboursement du capital initial à l'échéance dès lors que l'Action ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial.
- De l'année 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'Action depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 8,25% par année écoulée depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,98%⁽¹⁾).

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,98%⁽¹⁾).
- Le rendement d'Automobile Performance Juin 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Action autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'Action.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Renault, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'Action depuis la date de constatation initiale (le 30 juin 2015) est **positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé** et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL + UN GAIN DE 8,25% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,98%⁽²⁾)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Renault, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 10 ans, le 30 juin 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Action depuis la date de constatation initiale (le 30 juin 2015).

Cas favorable: Si la performance est positive ou nulle, l'investisseur reçoit le 9 juillet 2025:

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL

UN GAIN DE 8,25% PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE (82,5%)

(Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,18%⁽¹⁾)

Cas médian : Si la performance est négative mais supérieure ou égale à -40%, l'investisseur reçoit le 9 juillet 2025 :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL

(Soit un Taux de Rendement Annuel de 0%(1))

Cas défavorable : Sinon, l'investisseur reçoit, le 9 juillet 2025 :

LA VALEUR FINALE(2) DE L'ACTION RENAULT(1)

DANS CE SCÉNARIO L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'ACTION RENAULT

Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action Renault, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entrainer un risque sur le capital.

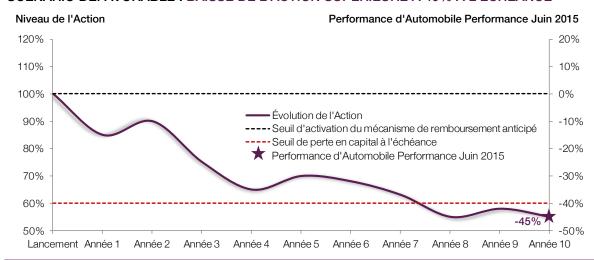
⁽²⁾ La valeur finale de l'Action Renault à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Adequity₽

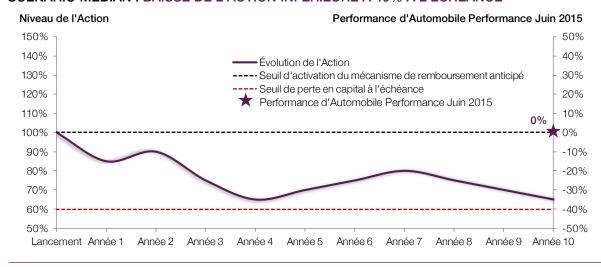
ILLUSTRATIONS DU

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

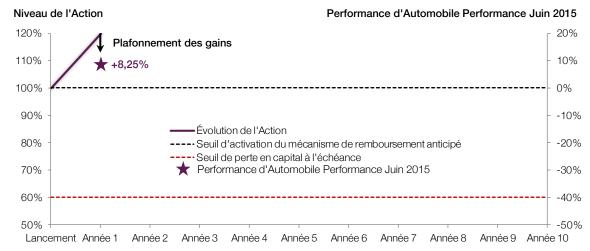
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'ACTION SUPÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO MÉDIAN: BAISSE DE L'ACTION INFÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION



Adequity**₽**

AUTOMOBILE PERFORMANCE JUIN 2015

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE: BAISSE DE L'ACTION SUPÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE

- À l'issue des années 1 à 9, l'Action enregistre uniquement des performances négatives depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'Action enregistre une baisse supérieure à 40% depuis l'origine (-45%). L'investisseur reçoit donc la valeur finale de l'Action, soit 55% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -5,78%⁽¹⁾ égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Action. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

SCÉNARIO MÉDIAN: BAISSE DE L'ACTION INFÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE

- À l'issue des années 1 à 9, l'Action enregistre uniquement des performances négatives depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'Action enregistre une baisse inférieure à 40% depuis l'origine (-35%).
 L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, soit 100% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -4,20% pour un investissement direct dans l'Action.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION

- À l'issue de la 1ère année, l'Action enregistre une performance positive depuis l'origine (+20%). Le mécanisme automatique de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 8,25% par année écoulée, soit 108,25% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 7,98%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 19,31% pour un investissement direct dans l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.



ZOOM SUR L'ACTION RENAULT SA

PRÉSENTATION DE RENAULT SA

Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Chiffre d'affaires	Résultat net	Position nette de liquidité	Capitaux propres
1898	Automobile	BB+	Ba1	41 055 M€ en 2014	1 998 M€ en 2014	2 104 M€ au 31/12/2014	24 898 M€ au 31/12/2014

- ❖ En 1898 la société Renault Frères est créée par Marcel et Fernand Renault, les frères de Louis, concepteur de la première voiture de la marque. La voiturette inventée par Louis remporte ses premières compétitions automobiles, ce qui vaudra à Renault 71 commandes cette année là.
- ❖ Le Groupe Renault réunit aujourd'hui trois marques : Renault, Dacia et Renault Samsung Motors. Présent dans 128 pays, Renault emploie 121 800 salariés dans le monde, l'entreprise a vendu 2,6 millions de véhicules en 2013, et a réalisé 50,5% de ses ventes hors d'Europe.
- * Renault est leader sur le marché européen des véhicules électriques avec plus de 37% des parts de marché en 2013.
- ❖ Le groupe est coté à Euronext Paris et s'inscrit parmi les 40 valeurs du CAC 40[®].



Sources: Bloomberg et www.renault.com au 02/04/2015.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Adequity

ÉVOLUTION DE L'ACTION RENAULT SA





Source: Bloomberg au 02/04/2015.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien

que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par

l'Action Renault.

Émetteur SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de

Société Générale).

Garant Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A).

Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation

peuvent les modifier à tout moment.

Devise Euro

Code ISIN FR0012672251

Code Eusipa1260 - Express CertificatesCotationBourse de Luxembourg

Éligibilité Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation

Période de commercialisation Entre le 16/04/2015 et le 30/06/2015, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 2%

pour atteindre 1 000 euros le 30/06/2015.

Prix d'émission 99,59% de la Valeur Nominale

Valeur Nominale 1 000 euros

Montant minimum d'investissement 1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un

contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.

Date d'émission16/04/2015Date d'échéance09/07/2025Date de constatation initiale30/06/2015

Dates de constatations annuelles 30/06/2016; 30/06/2017; 02/07/2018; 01/07/2019; 30/06/2020; 30/06/2021; 30/06/2022;

30/06/2023; 01/07/2024; 30/06/2025

Dates de remboursement anticipé 11/07/2016; 11/07/2017; 11/07/2018; 10/07/2019; 09/07/2020; 09/07/2021; 11/07/2022;

11/07/2023; 10/07/2024

Sous-jacent Action Renault SA (Code Bloomberg: RNO FP)

Liquidité Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière

quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette

achat/vente de 1%.

Commission de souscription / rachat Néant / Néant

Commission de distribution Société Générale paiera à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée

sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des

Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Double Valorisation En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera

assurée, tous les quinze jours à compter du 30/06/2015 par une société de service

indépendante financièrement de la Société Générale (Thomson Reuters).

Règlement / Livraison Euroclear France

Agent de calcul Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Disponibilité du prospectus: Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 14/04/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «http://prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale: Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers: Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes: L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie: Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.



Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris Société Anonyme – Capital Social : 1 006 509 557,50 euros au 8 janvier 2015

B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C N° SIREN : 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

